Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 13_04_2026
Délibération n° 2026-04-13 / 018

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260413-DLB2026_018-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2026

Date de la convocation : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. POLLET Yann à Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LEROY Frédéric à Mme GARNIER Caroline.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. LE POURSOT Loïc
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 018 – Constitution des commissions municipales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
- **VALIDE** la composition des commissions à savoir 6 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition, le Maire étant Président de droit, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DESIGNE** les membres suivants :

Finances :
M. LE POURSOT Loïc, Mme LE PIVERT Sylvie, M. POLLET Yann, M. LE GOFF Stéphane, Mme GUEGAN Elodie, M. LEROY Frédéric, M. BLAYO Patrick et M. ROLLAND Yan.

Travaux et aménagements :
M. LE POURSOT Loïc, M. POLLET Yann, M. BRICAGE Henry, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme GARNIER Caroline, M. ROLLAND Yan et M. ROUDAUT Jean-François.

Affaires scolaires et périscolaires :
M. LE GOFF Stéphane, M. LE FLOCH Alain, Mme RICARD Lydie, M. LEROY Frédéric, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. ROLLAND Yan et M. ROUDAUT Jean-François.

Vie associative, animations culturelles et communication :
Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, Mme ROUXEL Madly, M. BLAYO Patrick et Mme CAMPOS GULLOTTI.

Commission d'appel d'offres :
La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) du maire (ou de son représentant) et de 3 membres du conseil municipal (2 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition).
- Titulaires : M. LE POURSOT Loïc, Mme LE PIVERT Sylvie, M. ROUDAUT Jean-François.
- Suppléants : Mme PRUDHOMME Catherine, M. BRICAGE Henry, M. ROLLAND Yan.

Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 13_04_2026
Délibération n° 2026-04-13 / 018

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260413-DLB2026_018-DE

Le Maire,
Véronique CADUDAL





Visa du secrétaire de séance :

